

PV DU CONSEIL D'UFR RÉUNI LE 23 MAI 2023

Présents : BAUDUIN Pierre, BOIS Pascal, BROINE Éric, CALVET Yann, CHARDON Laurette, DE BRUYN Gabriel, DELALANDE Julie, DEVARIEUX-LASCOUX Anne, DOYTCHÉVA Miléna, FOUCHER Antoine, GOURIO Anne, HAZIZA Typhaine, HERMAND Karine, JEAN-MARIE Laurence, LEVACHER Alizée, MICHEL Youenn, SANDRIER Alain, SEILLER Pauline, VILLENAVE Baptiste.

Procurations : Marie-Hélène BOBLET à Alain SANDRIER, Pierre LARRIVÉE à Antoine FOUCHER, Laura LEFEBVRE à Alizée LEVACHER, Valérie VIGNAUX à Baptiste VILLENAVE.

Invités : BEZIAT Jacques, BOCENO Laurent, DUMAS-REUNGOAT Christine, GAUVIN Brigitte, HOUARD Alexandra, JOBEZ Romain, LEGAY François, OSOUF Éric, PATARD Adeline, PELLISSIER-FALL Anne, VIZCARRA Yinsu.

Excusés : Marie-Hélène BOBLET, Pierre LARRIVÉE, Laura LEFEBVRE, Valérie VIGNAUX.

Durée : 3h15.

1. ADOPTION DU PV DU CONSEIL D'UFR DU 31 MARS 2023

Monsieur CALVET soumet à la validation des membres du conseil d'UFR le PV du conseil d'UFR du 31 mars 2023. Quelques corrections de syntaxe sont faites.

Vote sur le PV Conseil d'UFR du 31 mars 2023 : 21 pour (unanimité).

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Monsieur CALVET indique aux membres du Conseil d'UFR que les services des enseignants doivent être validés avant le 26 mai 2023 pour obtenir un paiement des heures complémentaires en juillet 2023. Il souligne que, si un enseignant intervient dans plusieurs composantes, il faut que toutes ces composantes valident le service pour que la mise en paiement soit possible.

Monsieur CALVET indique que Mme BOURAÏMA a donné des précisions sur l'engagement étudiant et sur les stages facultatifs. L'engagement étudiant peut être inséré dans les maquettes dans les UE existantes ou dans une UE facultative. Il peut donner lieu à un crédit surnuméraire ou des points bonus.

Monsieur CALVET précise que l'année de césure est possible, une fois par cycle. L'année de césure peut être demandée avant l'entrée en L1 ou avant l'entrée en M1. La césure peut être demandée pour un semestre ou pour une année.

Concernant la remédiation, des ateliers vont être proposés pour faire un retour d'expériences et faire un bilan, afin de permettre à la Présidence de faire des choix pédagogiques plus fins. Monsieur CALVET appelle les enseignants de l'UFR HSS à participer à ces prochains ateliers.

S'agissant de la stratégie d'internationalisation de l'Université, Monsieur CALVET indique qu'un questionnaire sera diffusé début juin. Il encourage les enseignants à y répondre.

Monsieur DE BRUYN fait un point sur les candidatures sur PARCOURSUP : le nombre de candidatures se maintient globalement. Les candidatures sur Mon Master sont en nette augmentation.

Monsieur DE BRUYN donne quelques informations sur le CPES (Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures). 22 étudiants de cette « classe préparatoires » sur les 29 inscrits ont choisi le parcours SEJPS (sciences économiques, juridiques, politiques et sociales). Des supports supplémentaires d'ATER pourraient être proposés en compensation.

Madame VIZCARRA indique que le Département de Lettres a participé à une déclaration d'intérêt du PPPE (Parcours Préparatoires au Professorat des Ecoles). Ce parcours est dans la même logique que le CPES ; c'est le rapprochement des classes préparatoires avec l'enseignement supérieur.

Monsieur DE BRUYN souligne que la Formation Continue dégage un bénéfice et demande aux enseignants de faire remonter des projets à financer.

3. VALIDATIONS DES PASSERELLES

Monsieur DE BRUYN indique aux membres du Conseil d'UFR les différentes possibilités de passerelles. Le document a été communiqué aux directeurs de département pour modification et validation, en amont du Conseil d'UFR HSS.

Vote sur le PV Conseil d'UFR du 31 mars 2023 : 20 pour ; 2 abstentions.

4. DEMANDES DE MODIFICATION DE MAQUETTES ET MCC

Monsieur CALVET indique que de nombreuses demandes de modifications de maquettes et de MCC sont parvenues à la Scolarité de l'UFR HSS ; ce qui est logique en début de nouvelle offre de formation. Il invite chaque département à prendre la parole, afin d'explicitier la justification de ces demandes.

Arts du spectacle : une seule demande visant à introduire un stage obligatoire en L2.

Humanités : Mme REUNGOAT propose de passer un nombre important d'épreuves de session 2 en épreuves orales, à la demande des étudiants en Conseil de perfectionnement.

Lettres : Mme VIZCARRA indique une demande d'inversion de semestre pour deux enseignements : PPE (passe au semestre 2) et méthodologie documentaire (passe au semestre 1) à la demande des étudiants lors du Conseil de perfectionnement. De nombreux ajustements de modalités de collecte sont également demandés.

Philosophie : Mme DEVARIEUX indique un changement d'intitulé pour l'anglais philosophique en Master pour le distinguer du cours de L3. Ceci implique un dédoublement de groupe, mais cela avait été accepté au moment de la pré maquette du Master de Philosophie.

Sciences de l'éducation et de la formation : Monsieur MICHEL indique l'ajout d'une épreuve en session 2 pour un élément pédagogique.

Sciences du langage : quelques modifications de MCC. La même inversion PPE/méthodologie documentaire que pour Lettres et pour Philosophie. Mme PATARD indique également l'ajout de la pré-professionnalisation « professeur de français » qui existait dans la maquette précédente.

Licence Sociologie : quelques réajustements de MCC pour une cohérence entre les parcours.

Par ailleurs, le département de Sociologie demande un changement de structure de la maquette.

Dans la maquette de Licence EAD en Sociologie, la personnalisation Histoire ne convient pas aux étudiants à distance ; les résultats sont très médiocres. Mais, ce changement de structure aboutirait à 200 heures supplémentaires. Ce volume d'heures pourrait être compensé par l'introduction d'heures d'un DU sur l'égalité des genres.

Master Sociologie : Mme DOYTCHEVA indique que le volume horaire du Master va diminuer. Elle souligne qu'il n'y a pas de pertinence à proposer des enseignements professionnalisants en EAD, puisque ce public étudiant est souvent déjà en milieu professionnel.

Licence Histoire : Ajout d'un stage facultatif en L1. Les « tests » d'ECI sont parfois concluants et d'autres fois à revoir ; c'est pourquoi des propositions sont faites.

Master Histoire parcours Sciences Politiques : la maquette a été revue avec l'ouverture à la rentrée 2023 du M2 Histoire parcours Sciences Politiques. Augmentation du volume horaire d'environ 40 heures. Le financement de ces heures pourrait être assuré par de la formation continue.

Agrégation Histoire : la Présidence nous a demandé de formaliser une maquette d'Agrégation. Cette proposition formalise les mutualisations actuelles des enseignements avec le M2 Histoire et le Master MEEF de l'INSPE. L'ensemble entre dans l'enveloppe attribuée, et permet de s'adapter aux configurations des concours de l'Agrégation et du CAPES qui changent chaque année.

Monsieur CALVET indique que le budget de l'université de Caen Normandie est dans le rouge. La Présidence sera probablement plus vigilante sur les effectifs et sur les seuils d'ouvertures.

Vote sur les demandes de modification de maquettes et MCC : 20 pour ; 4 abstentions.

5. LISIBILITE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

Monsieur CALVET indique que ce sujet a été abordé la veille en Commission Recherche.

Madame JEAN-MARIE indique que deux difficultés ont été pointées lors de cette Commission relatives aux dispositifs « Emergents » de la Région Normandie et à l'attribution d'allocations doctorales.

Les discussions soulignent l'inquiétude de voir les sciences "dures" favorisées au détriment des SHS, à toutes les échelles (université et COMUE en particulier).

Une motion (annexe 1) est rédigée et proposée au vote.

Vote sur la motion relative à la lisibilité de la politique scientifique de Université de Caen Normandie : 22 pour ; 1 abstention.

6. POLITIQUE D'EMPLOI 2023-2024

Politique emploi enseignants :

Monsieur CALVET commente un document relatif à la politique d'emploi des enseignants : différents indicateurs sont ainsi à la disposition de chacun. Lors de la Commission Recherche, un pré-classement a été discuté et validé.

S'agissant du calendrier, le Dialogue de gestion de l'UFR aura lieu le 22 juin 2023. Nos demandes de politique d'emploi seront ensuite discutées en Conseil d'Administration à l'automne 2023.

Monsieur DE BRUYN présente les données qui ont guidé la proposition de classement des demandes (taux d'encadrement ; coût par étudiant des maquettes ; évolution des effectifs EC des laboratoires). Il souligne également l'absence d'informations transmises par certains laboratoires (CERREV et Identités & subjectivité). A la rentrée 2022, nous avons eu 12 départs en retraite. Pour la rentrée 2023, nous aurons moins de départs en retraite (3), mais, nous allons avoir des départs (6) par mutation ou par avancement.

Compte tenu du nombre important de mutations et des fragilités importantes qu'elles risquent d'occasionner dans les départements concernés, le principe suivant est acté : les postes vacants suite à mutations seront demandés en priorité par l'UFR HSS, selon le classement suivant.

Postes susceptibles d'être vacants à la rentrée 2023 :

1. MCF 70^e CIRNEF (Mutation Maud Hatano-Chalvidan)
2. MCF 7^e CRISCO (Mutation Adeline Patard)
3. MCF 22^e Histémé (Mutation Raphaël Barat)
4. MCF 9^e LASLAR (projet de mutation de Marie Hartmann)
5. MCF 19^e CERREV (projet de mutation d'Estelle Deleage)
6. MCF 70^e CIRNEF (Mutation Eric Saillot)

[NB : en vert, les postes qui se révèlent effectivement vacants à l'issue des opérations de recrutement sur Galaxie].

Hors mutations, le classement proposé est le suivant :

1. PU 18^e LASLAR
2. MCF 7^e CRISCO
3. MCF 21^e CRAHAM
4. Crédit ATER partagé 7^e/8^e/9^e/10^e
5. PU 8^e CRAHAM
6. MCF 19^e CERREV
7. MCF/PU 9^e LASLAR
8. MCF 70^e CIRNEF
9. MCF 18^e LASLAR
10. MCF 22^e Histémé
11. MCF 7^e CRISCO
12. MCF 18^e LASLAR

Vote sur la politique d'emploi enseignants 2023-2024 : 15 pour ; 7 abstentions.

Supports ATER 2023-2024 :

Compte-tenu des règles qui s'appliquent aux supports ATER depuis la rentrée 2022, le conseil d'UFR ne procède pas à un classement des demandes. Doivent remonter à la DRH les fiches de postes correspondant aux départs effectifs entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2023. À ce jour, la liste des supports ATER demandés est la suivante :

- ATER 7^e section (support A. Patard)
- ATER 7^e section (support R. Renault)
- ATER 50% 7^e section (support Y. Cazal)
- ATER 9^e section (support M.-H. Boblet)
- ATER 70^e (support E. Saillot)
- ATER 8^e (support M. Hatano-Chalvidan). En accord avec le département des Sciences de l'éducation, ce support ATER est transformé pour soulager la 8^e section (poste de PR en grec non obtenu en politique d'emploi 2023).

Demandes complémentaires sous réserve des mutations :

- ATER 22^e section
- ATER 9^e section
- ATER 19^e section

Politique emploi BIATSS

Monsieur DE BRUYN présente les demandes en politique d'emploi BIATSS.

De manière prioritaire, le conseil d'UFR demande la cdisation de Delphine Leneveu, en contrat CDD depuis 6 ans au laboratoire HisTeMé, au 1^{er} septembre 2023.

Ensuite, les demandes de création de postes sont les suivantes :

1. IGR en production, traitement et analyse de données, BAP D, LASLAR / HisTeMé
2. IGE en ingénierie logicielle, BAP E, CIREVE
3. IGE en analyses des sources historiques et culturelles, BAP D, CRAHAM
4. IGE chargé de médiation scientifique, BAP F, CIREVE

Vote sur la politique d'emploi BIATSS 2023-2024 : 20 pour.

7. QUESTIONS DIVERSES

Question d'Éric BROINE, qui souhaite avoir des informations sur l'avenir des personnels de bibliothèque.

Monsieur OSOUF répond que les collègues qui s'interrogent sur le renouvellement de leur contrat peuvent s'adresser directement à lui.

Monsieur BROINE souligne que la réunion de concertation entre les personnels de bibliothèques rattachées à l'UFR HSS et le SCD n'a pas encore eu lieu.

Le Directeur de l'UFR Humanités et Sciences Sociales

Yann CALVET

ANNEXE 1

MOTION RELATIVE A LA LISIBILITE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE DE L'UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE

« Le conseil de l'UFR HSS déplore la méthode d'évaluation employée par la direction de l'université de Caen Normandie concernant les dossiers portés par les équipes de recherche sur les dispositifs « Emergents » de la Région Normandie. Seuls 20 dossiers sur 48 ont été transmis à la Région. Pourtant, les dossiers n'ont fait l'objet d'aucune expertise par des spécialistes et ils n'ont pas non plus été soumis à la Commission recherche. En outre, figurait sur le modèle de dossier que « L'établissement se rapproche de ses laboratoires/unités afin de réaliser un état des lieux des idées novatrices, au regard de l'Accord de Partenariat Stratégique ». Rien de tel n'a été mis en œuvre. Le conseil rappelle qu'il est attaché au principe de l'évaluation par les pairs et à l'implication active de la Commission Recherche de l'établissement dans les procédures d'évaluation. »